

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 15 avril 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

N° 22-04-07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

**Approbation Budget
Primitif 2022**

Secrétaire de séance : Philippe DENIS

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Gilles GRANGIER – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS – Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS – Céline BENNICI à Philippe DENIS – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Membre absent :

Ludovic GONON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022
Affichage : 15/04/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Geneviève NIGAY, adjointe aux finances, demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 05 avril 2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 216 530,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 4 456 248,85 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	9 216 530,00 €	9 216 530,00 €
Section d'Investissement	4 456 248,85 €	4 456 248,85 €
TOTAL	13 672 778,85 €	13 672 778,85 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2022,

Vu l'avis de la commission des finances du 05 avril 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour, 4 abstentions),

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	9 216 530,00 €	9 216 530,00 €
Section d'Investissement	4 456 248,85 €	4 456 248,85 €
TOTAL	13 672 778,85 €	13 672 778,85 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 avril 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220414-22-04-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 15/04/2022